



REGLEMENT DES INSCRIPTIONS

Nous vous rappelons que **LES PROFESSEURS NE PRENNENT PAS LES REGLEMENTS DES COTISATIONS NI LES DOCUMENTS.**

Le paiement de la cotisation devra être effectué **AVANT LE 30 SEPTEMBRE 2026** pour valider l'inscription.

N'oubliez pas de transmettre **le certificat médical + le questionnaire médical, ainsi que l'autorisation droit à l'image**, complétés sur Comiti, mail ou papier pour que votre dossier d'inscription soit complet.

MODALITES DE PAIEMENT

Chaque type de règlement doit être remis sous enveloppe portant les mentions Association Mott'en danse, votre nom, celui de l'enfant et le cours où il est inscrit. L'enveloppe est à glisser dans la boîte aux lettres de la Maison des Associations, 201 avenue St Exupéry à La Motte-Servolet

Paielements acceptés par l'association Mott'en Danse

Carte Bleue	Paieement possible via le site Comiti en 1 à 3 fois <i>Merci de faire attention que la date de validité de votre CB soit bien supérieure à la date du dernier paieement</i>
Chèques	Possibilité de faire de 1 à 3 chèques (1 encaissement par mois) Transmettre tous les chèques en même temps <i>Merci de faire en sorte que le total des chèques corresponde bien au montant total de la cotisation <u>au centime près</u></i>
Espèces	Merci de faire l'appoint , nous ne faisons pas de rendu de monnaie.
Chèques vacances Coupon Sport ANCV	Ne sont acceptés que les Chèques Vacances Classique et Coupons Sport ANCV <u>sous format papier</u>
Carte Okay Savoie (Collégiens)	Transmettre : - une photocopie de la Carte - le code Pin Et indiquer le montant à prélever sur la carte (information sur le solde de la carte disponible sur l'interface Okay Savoie) <i>Peut être transmis par mail</i>
Carte Pass' Région (Lycéens)	Transmettre une photocopie de la Carte et le code Pin <i>Peut être transmis par mail</i>
Avantage Pass'Sport (caf)	Transmettre le QR Code donné par la Caf <i>Peut être transmis par mail</i>